



Guide des droits de la personne accueillie



À quoi sert le guide des droits des usagers ?

À connaître les droits des personnes handicapées intellectuelles.

Le guide est pour :

- les personnes accompagnées dans les établissements ou les services,
- les professionnels,
- les familles et les tuteurs.

Dans ce guide, je peux trouver des fiches sur :

- Je suis un citoyen
- Mon logement
- Mon temps libre
- Mon argent
- Mon travail
- Ma vie affective et sexuelle
- Ma vie de couple
- Ma santé
- Mon accompagnement

À la fin du guide :

- Je trouve comment faire si je pense qu'un de mes droits n'est pas respecté.
- Je trouve d'autres informations sur mes droits.

Sommaire



C'est quoi le droit ?

2



Mon droit à l'information

4



Fiche 1 : Je suis un citoyen

6



Fiche 2 : Mon logement

8



Fiche 3 : Mon temps libre

10



Fiche 4 : Mon argent

12



Fiche 5 : Mon travail

14



Fiche 6 : Ma vie affective et sexuelle

16



Fiche 7 : Ma vie de couple

20



Fiche 8 : Ma santé

22



Fiche 9 : Mon accompagnement

24



Le recours : si j'ai besoin d'aide

26



Des documents sur mes droits

28



C'est quoi le droit ?

C'est ce qu'on a le droit de faire :

Par exemple :

- sortir, avoir des loisirs,
- être soigné,
- aller voter.

C'est aussi ce qu'on n'a pas le droit de faire :

Par exemple insulter une personne.

C'est aussi ce qu'on doit faire :

Par exemple :

- payer son loyer, ses factures,
- respecter les autres.

Les droits, ce sont les règles pour vivre ensemble.

Les droits sont écrits dans les lois.

Tout le monde doit respecter les droits.

Il y a une charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Cette charte est facile à lire et à comprendre.



Mon droit à l'information

L'information, c'est ce que je dois savoir.

L'information m'aide à faire des choix.

La loi de 2002 et la loi de 2005 défendent les droits des personnes handicapées.

Ces lois disent que c'est obligatoire de m'informer.

Par exemple :

- j'ai le droit de regarder mon dossier,
- j'ai le droit de changer d'avis,
- j'ai le droit d'être en couple.

J'ai le droit d'avoir des informations adaptées en facile à lire et à comprendre, avec des images, des pictogrammes.



Je suis un citoyen

C'est qui un citoyen ?

C'est celui qui participe à la vie de la cité.

Un citoyen français c'est une personne qui habite en France et qui est français.

Je suis un citoyen avec des droits et des devoirs.

J'ai les mêmes droits que tous les citoyens.

Par exemple :

• **Si je veux voter, je peux être aidé pour :**

- savoir comment je peux voter,
- comprendre ce que veulent faire les candidats,
- reconnaître les bulletins de vote.

Je choisis mon candidat.

• **Si je veux défendre mes idées :**

- je peux participer à des réunions et des groupes de travail,
- je peux donner mon avis,
- je peux être élu au CVS.

• **Si je veux aider les autres :**

- je peux faire partie de Nous Aussi et de Droits Devant 25,
- je peux être bénévole dans une association.

J'ai les mêmes devoirs que tous les autres citoyens.

Je dois respecter les règles qui permettent de vivre ensemble.

Les lois sont faites pour protéger les personnes.

Par exemple :

- la violence est interdite pour tous les citoyens français,
- je dois respecter le code de la route pour la sécurité de tous.



Mon logement

J'ai le droit de choisir où je veux habiter :

- en famille, en colocation, seul ou en couple,
- en appartement ou en foyer,
- avec ou sans accompagnement adapté.

J'ai le droit :

- de demander à habiter ailleurs,
- de demander à faire un essai dans un autre endroit.

**Si mes parents ou mon tuteur ne sont pas d'accord :
c'est le juge des tutelles qui décide.**

**Si les professionnels du foyer ou du service ne sont pas d'accord :
je peux demander de l'aide au comité d'éthique.**

J'ai le droit :

- de choisir mes meubles et décorer là où je vis,
- au respect de ma vie privée, de mon intimité,
- de recevoir mes amis, ma famille,
- de donner mon avis sur les repas, les activités, les sorties.



Mon temps libre

J'ai le droit de choisir mes activités :

- Les professionnels doivent m'aider à trouver des activités qui me plaisent.
- Je peux choisir de faire des activités là où je vis ou à l'extérieur, avec des associations, des bénévoles.

J'ai le droit de choisir mes vacances :

- Je peux choisir l'endroit où je veux aller en vacances.
- Je peux choisir avec qui je veux partir en vacances.
- Si je pars avec un organisme de vacances adaptées, mon autonomie doit être respectée.
- J'ai le droit de ne pas partir en vacances.

J'ai le droit de choisir ce que je veux faire de mon temps libre :

- J'ai le droit d'aller en ville ou d'aller me promener.
- J'ai le droit de ne pas faire d'activités.
- J'ai le droit de me reposer.

Les professionnels m'aident à trouver des sorties :

Par exemple aller à un concert ou à des animations.

Je peux aussi contacter le service ATLAS.

Le service ATLAS m'aide à organiser des sorties ou des activités.

J'ai le droit d'aller à l'espace temps libre quand je veux.



Mon argent

J'ai le droit d'utiliser l'argent que je gagne en travaillant.

Mon argent n'est pas de l'argent de poche.

J'ai le droit d'avoir mon argent et de l'utiliser.

J'ai le droit d'avoir assez d'argent pour vivre.

Par exemple :

- pour payer mon loyer,
- pour faire mes courses,
- pour m'acheter des habits,
- pour mes loisirs.

J'ai le droit d'utiliser l'argent que je gagne en travaillant.

J'ai le droit d'avoir des aides financières.

Je reçois l'AAH, c'est l'allocation adulte handicapé.

J'ai le droit de recevoir l'AAH sur mon compte.

Je peux demander la PCH, c'est de l'argent pour mieux vivre.

J'ai le droit de gérer mon budget seul ou avec mon tuteur.

- J'ai le droit de demander de l'aide pour gérer mon budget.
- J'ai le droit de recevoir mon relevé bancaire.
- J'ai le droit de mettre de l'argent de côté.

J'ai le droit de décider comment j'utilise mon argent :

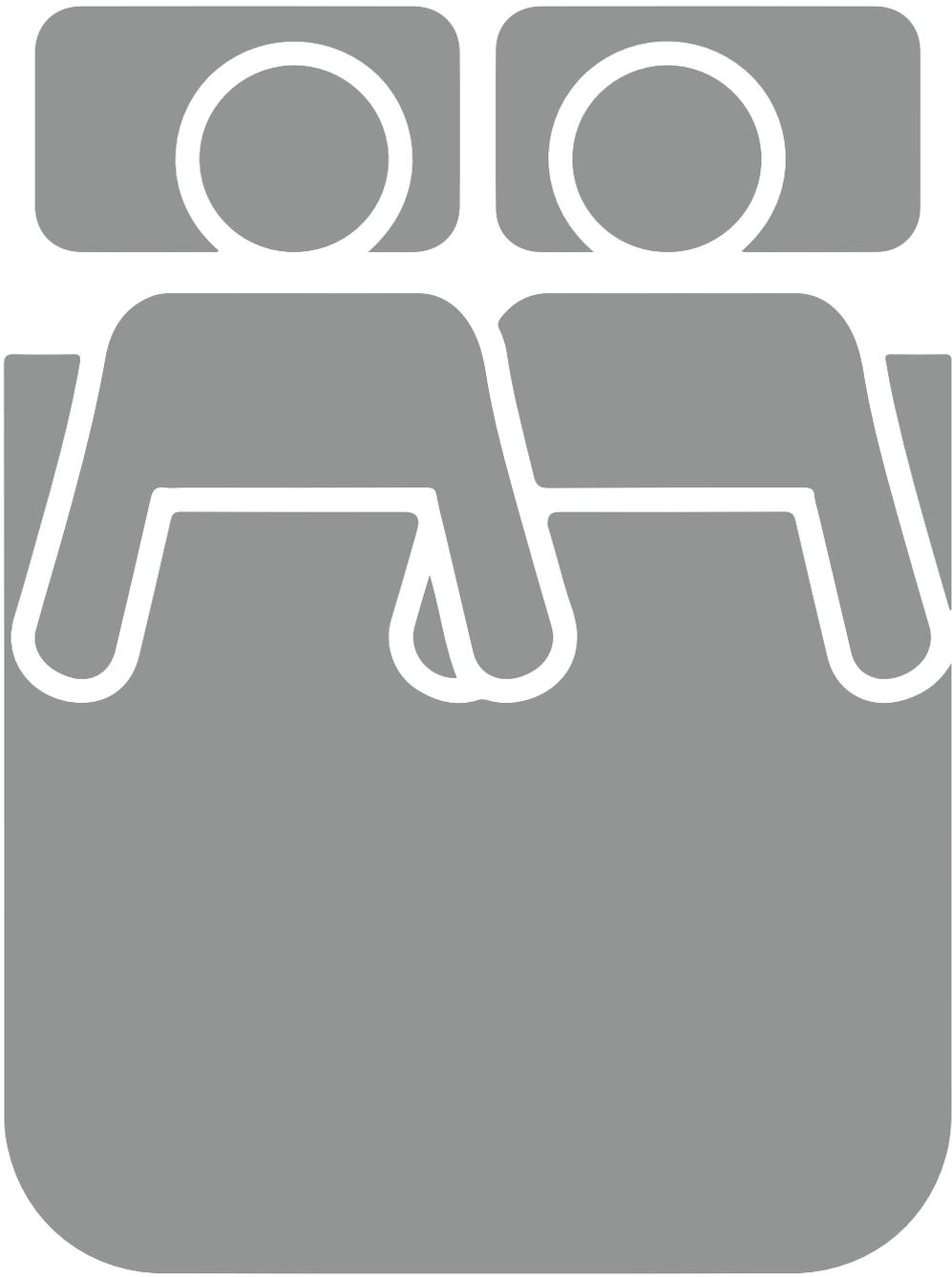
Par exemple acheter :

- des meubles, des cadeaux,
- un téléphone portable, un ordinateur,
- un abonnement à des chaînes de télévision,
- un vélo, une voiture,
- un appartement.



Mon travail

- J'ai le droit de travailler en ESAT ou en entreprise adaptée.
- J'ai le droit de travailler en milieu ordinaire, si je le souhaite.
- J'ai le droit de faire des stages en ESAT ou en milieu ordinaire.
- J'ai le droit de faire des formations.
- J'ai le droit de choisir des formations.
- J'ai le droit de changer de travail.
- J'ai le droit de travailler à temps partiel.
- J'ai le droit de choisir de quitter l'ESAT pour aller par exemple dans un accueil de jour, dans un foyer de vie.
- J'ai le droit d'être aidé pour préparer ma retraite :
Par exemple :
 - faire une formation sur la vie après l'ESAT,
 - travailler moins.



Ma vie affective et sexuelle

J'ai le droit d'aimer et d'être aimé :

- J'ai le droit d'avoir des sentiments.
- J'ai le droit d'être ami avec qui je veux.
- J'ai le droit d'être amoureux d'un homme ou d'une femme.
- J'ai le droit de changer d'amoureux ou d'amoureuse.
- J'ai le droit de me marier.
- J'ai le droit de vouloir un enfant.
- J'ai le droit de vivre en couple.
- J'ai le droit d'inviter qui je veux chez moi.
Chez moi, c'est mon appartement.
Chez moi c'est ma chambre, si je vis chez mes parents ou en foyer.

J'ai le droit à une vie sexuelle :

- J'ai le droit d'avoir envie de faire l'amour.
- J'ai le droit de ressentir du plaisir.
- J'ai le droit d'être respecté quand je fais des choses sexuelles.
- J'ai le droit de me masturber chez moi.
- J'ai le droit de décider de ma contraception.

Deux personnes doivent être d'accord pour :

- s'embrasser,
- se toucher,
- faire l'amour.

Ça s'appelle le consentement.

J'ai le droit de dire **NON** si je ne veux pas.

J'ai le droit d'être d'accord au début et après de dire **STOP**.

Je peux demander de l'aide aux professionnels,
à mes parents, à mon tuteur ou à mes amis :

- J'ai le droit d'être accompagné.
- J'ai le droit de parler de ma vie affective et sexuelle.

Personne ne peut juger mes choix.

J'ai le droit d'avoir des informations
en parlant avec les professionnels.

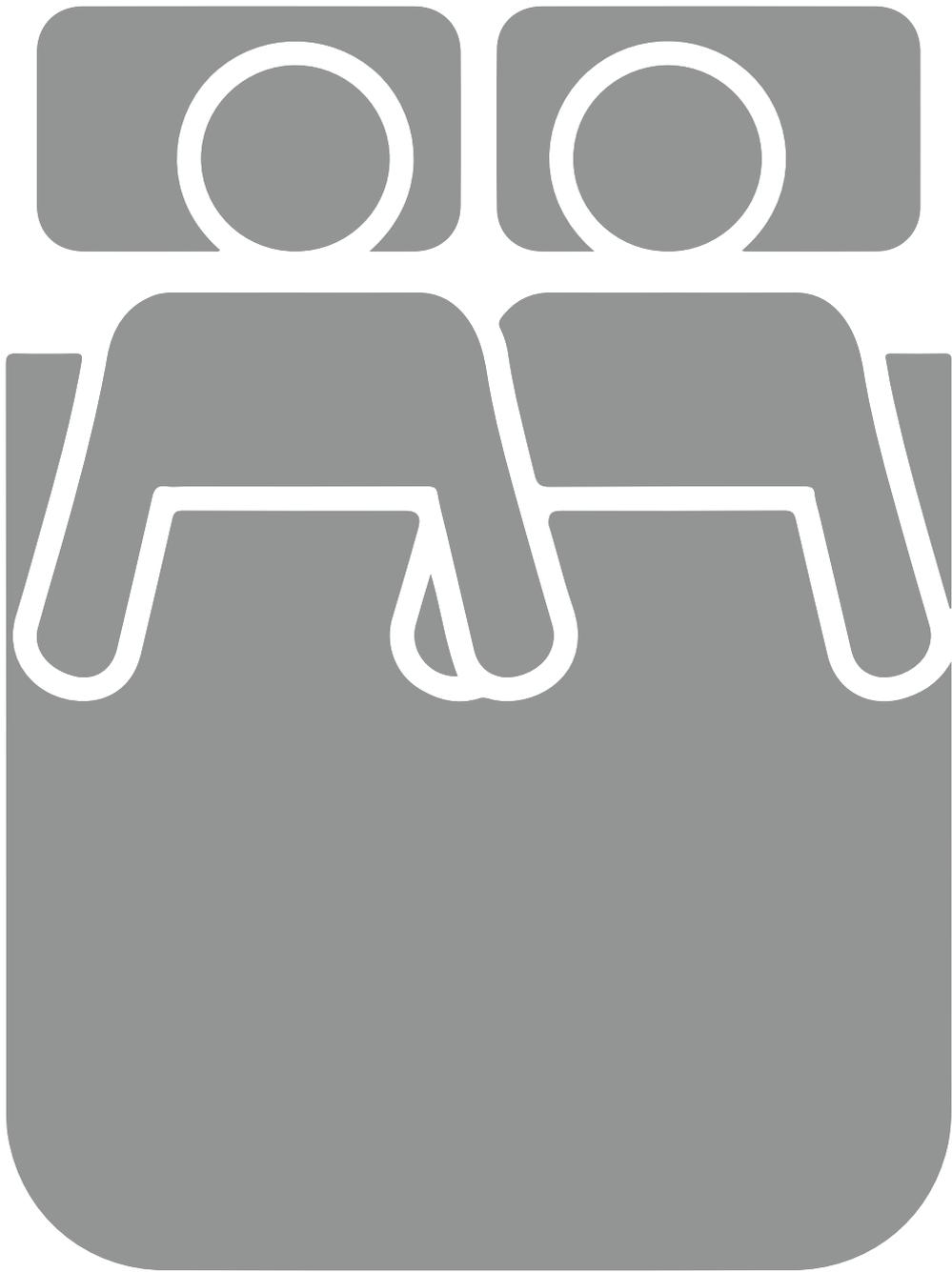
Je peux aussi trouver les informations sur :

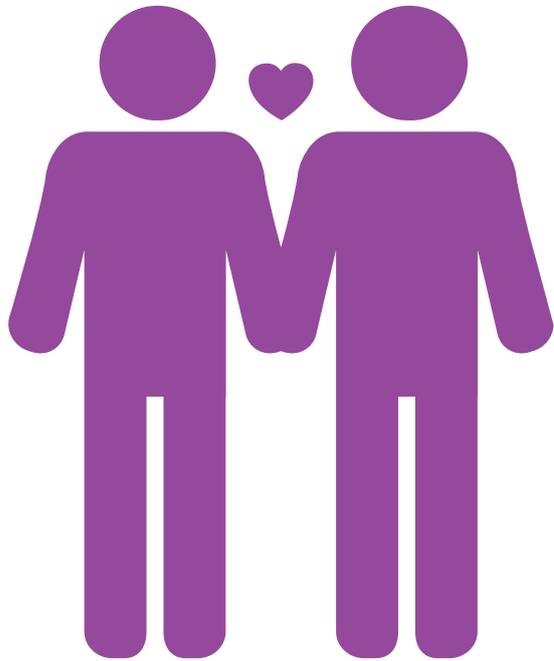
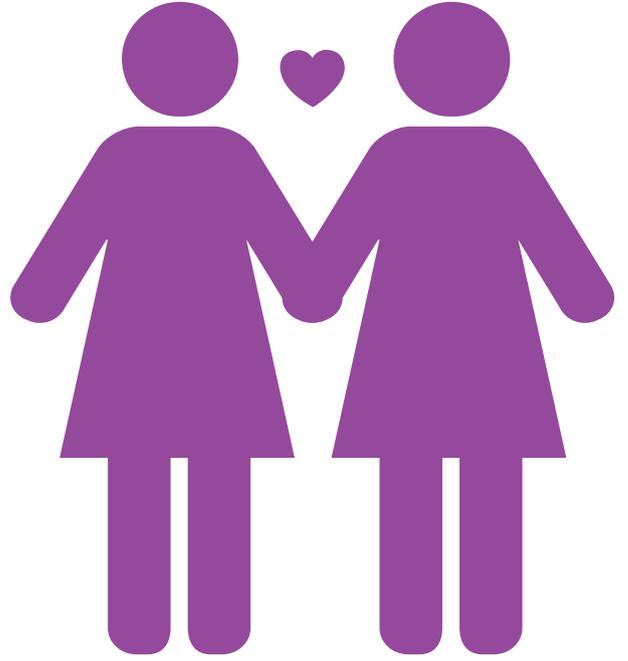
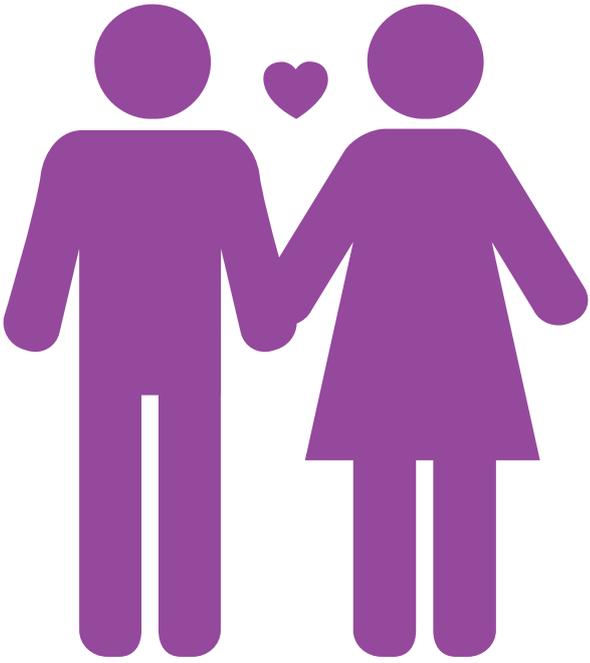
- Le journal « **J'existe et je veux** »



- Le site internet : **vas-handicap.fr**







Ma vie de couple

J'ai le droit de vivre en couple :

- Je peux choisir avec qui je veux être en couple.
- J'ai le droit d'aimer un homme ou une femme.
- J'ai le droit de choisir ma contraception.
La contraception ça veut dire choisir de ne pas avoir de bébé.
- J'ai le droit de partir en vacances en couple.
- J'ai le droit d'être en couple là où je vis :
 - en foyer,
 - en appartement,
 - en famille.
- Mon logement doit être adapté pour vivre à deux.
Par exemple, j'ai le droit d'avoir :
 - une petite cuisine,
 - un lit pour deux personnes.
- Ma vie de couple doit être respectée.

J'ai le droit de me pacser, de me marier, de divorcer :

- Je dois seulement informer mon tuteur.

Si mes parents ou mon tuteur ne sont pas d'accord :

- Je fais une demande au juge des tutelles.

Si les professionnels du foyer ou du service ne sont pas d'accord :

- Je peux demander de l'aide au comité d'éthique.



Ma santé

J'ai le droit de me soigner.

- J'ai le droit de choisir mon médecin traitant.
- J'ai le droit d'aller chez le médecin seul ou accompagné.
- J'ai le droit d'être informé sur ma santé.
- J'ai le droit d'être informé sur les médicaments que je prends.
- J'ai le droit de demander au médecin d'arrêter les soins, si j'ai une maladie grave.

**Les informations sur ma santé sont protégées :
ça s'appelle le secret médical.**



Mon accompagnement

J'ai le droit d'avoir un projet personnalisé.

- Mon projet doit répondre à mes demandes.
- Mon projet doit être adapté à mes besoins.
- C'est moi qui décide de mon projet.

Les professionnels, les parents et les tuteurs doivent :

- m'aider à préparer mon projet,
- m'aider à dire ce que je veux,
- m'aider à réaliser mon projet,
- répondre à mes souhaits et mes attentes,
- me répondre rapidement si j'ai besoin de changement,
- me donner une réponse.

J'ai le droit de participer à la vie du foyer, du service ou de la famille :

- J'ai le droit de proposer mes idées.
- J'ai le droit d'être informé.
- J'ai le droit de participer à des activités et des loisirs.
- J'ai le droit de donner mon avis :
 - dans des groupes d'expression ou de paroles,
 - dans les commissions,
 - dans les CVS.



Le recours : si j'ai besoin d'aide

Je peux demander de l'aide si un de mes droits n'est pas respecté.

J'ai le droit de demander de l'aide :

- aux professionnels, à mes parents, à mon tuteur,
- à la personne de confiance,
- à un psychologue,
- au service du comité éthique :

Mail : comite.ethique@fpluriel.org- Téléphone : Droits Devant 25 au 09.61.20.37.12

Si je ne suis pas écouté :

- je peux écrire à une personne qualifiée.

La personne qualifiée peut m'aider à défendre mes droits.

La liste des personnes qualifiées est affichée dans l'établissement ou le service qui m'accueille.

- je peux écrire au juge des tutelles :

Tribunal d'instance de Besançon

Adresse : 1 rue Mégevand BP 159 - 25019 Besançon cedex

Téléphone : 03.81.65.13.00

Tribunal d'instance de Montbéliard

Adresse : Rue Wolfgang Amadeus Mozart - 25200 Montbéliard

Téléphone : 03.81.90.70.00

Tribunal d'instance de Pontarlier

Adresse : 1 place Villingen-Schwenningen - 25300 Pontarlier

Téléphone : 03.81.38.63.00



Des documents sur mes droits

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Les documents Nous Aussi :

- La vie autonome
- Le travail
- La vie de couple
- Mode d'emploi de la banque
- Guide des droits des personnes sous tutelle
- Guide du CVS : le CVS pour tous



Le document Unapei :

- Guide pour mieux comprendre ma protection juridique 

Je peux les trouver dans mon établissement ou mon service.

Je peux les trouver sur le site internet adapté de la Fondation Pluriel :

www.fondationpluriel.org/site-adapte/

Je peux les demander aux professionnels.

Pour en savoir plus :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- La convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.



Conclusions du Conseil de la Vie Sociale
du 18 mars 2019

Président du CVS :

	Elle représente les personnes accueillies à Etapes 1
	Elle est la secrétaire du CVS
	Il représente les personnes accueillies à Etapes 2
	Elle représente les personnes accueillies à Etapes 3



Fondation Pluriel

Comité éthique

9 chemin de Palente • CS 51913
25020 Besançon cedex
contact@fpluriel.org
T. : 03 81 51 96 20

www.fondationpluriel.org/site-adapte/

